



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30

Présents : 19

Pouvoirs : 5

Votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Le trois octobre deux mille vingt-quatre, à 20 heures 00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 26 septembre 2024

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BOUTTET Ludovic (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) SAPEY Emmanuel (CCVAI) BOULET Janine (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI)

ABSENTS :

FAVREAU Gilles (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

BRAY Christian (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) SIMON Frédéric (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI)

POUVOIRS :

BRUSQ Frédéric (CCVAI) représenté par BOUTTET Ludovic (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) représenté par BOULET Janine (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) représentée par GUILLOT Lucien (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MATHELIN Sandra (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) représenté par LELEU Pascal (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Contrat local de santé

Date de transmission de l'acte: 08/10/2024

Date de reception de l'AR: 08/10/2024

042-244200614-DE2024_0310_08-DE

A G E D I

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) sont issus de la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) » du 21 juillet 2009 et se définissent comme des outils de territorialisation de la politique de santé, permettant de coordonner entre différents partenaires des actions dans les domaines de la prévention, de la promotion de la santé, des politiques de soins, de l'accompagnement médico-social et des déterminants de santé.

Ils sont élaborés dans une démarche territoriale partagée qui tient compte des besoins identifiés sur leur périmètre d'intervention. Ils s'articulent avec les différents programmes existants et notamment le Programme régional de Santé.

Les étapes d'un Contrat Local de Santé sont :

- Un diagnostic Local en Santé
- La définition des axes stratégiques
- Un plan d'actions
- Le suivi, l'ajustement et l'évaluation

Roannais Agglomération a conclu un CLS sur la période 2016-2024 et propose d'élargir le prochain Contrat à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé, la Communauté de Communes entre Loire et Rhône et la Communauté de communes des Vals d'Aix et Isable.

L'accompagnement pour la mise en œuvre de ce nouveau Contrat élargi serait confié à l'Observatoire Régional de Santé (ORS).

Le coût total de l'accompagnement est de 39 700€ pour la période d'octobre 2024 à décembre 2025. Selon la clé de répartition en fonction du nombre d'habitants, le reste à charge pour la CCVAI est de 1 731€.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L1434-1, L1434-2 et L1434-10 ;

Suite à l'exposé de Monsieur le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et ou représentés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le futur contrat local de santé selon les modalités évoquées ci-dessus

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont inscrits aux budgets 2024 et 2025

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents utiles afférents à ce contrat

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A Saint-Germain Laval, le 03/10/2024

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

de la réception en Sous-Préfecture le : 08/10/24

et de la publication le : 08/10/24

Le Président,



Date de transmission de l'acte: 08/10/2024
Date de réception de l'AR: 08/10/2024
042-244200614-DE2024_0310_08-DE
A G E D I